

ELEMENTS ATTENDUS POUR LA FORMALISATION :

VOLET 1 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

VOLET 2 - LABELLISATION PLAN MERCREDI

**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
PEdT
2024-2027
VILLE DE POULX**



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (Pedt) Communautaire ou Communal

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE : VILLE DE POULX

Edito_

L'épanouissement et la réussite des enfants et jeunes poulois sont au cœur de l'action de notre commune et figurent au rang des priorités de l'équipe municipale.

Aussi, la Ville a piloté, en partenariat étroit avec les différentes structures jeunesse de la ville et la Caisse d'Allocations Familiales, la réalisation du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) 2024-2027.

Le PEdT transcrit la politique éducative de la Ville et crée des synergies avec les nombreux acteurs éducatifs du territoire. Il poursuit des objectifs ambitieux tels que la construction d'un environnement éducatif épanouissant, l'accompagnement de l'enfant et du jeune dans la construction de son parcours et enfin l'implication du jeune sur son territoire par la citoyenneté.

> Il affirme une continuité des objectifs depuis l'âge de la petite enfance, de l'enfance et jusqu'à l'adolescence, ainsi qu'une complémentarité et une cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant, avant, pendant et après l'école.

La Ville, dans son rôle de co-éducateur, accompagne les enfants, les jeunes et les familles sur les volets de la citoyenneté, de l'inclusion, du vivre-ensemble, du soutien à la parentalité, par des projets inter-structures.

> Il renforce la qualité de l'offre éducative municipale grâce notamment à la formation des agents.

> Il favorise l'inclusion de tous les enfants en donnant une priorité absolue à l'égalité des chances.

> Il développe une politique de prévention grâce à des actions en collaboration avec les associations jeunesse.

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui le résultat de ce travail de concertation au bénéfice des jeunes générations, et en tant qu'acteur local de l'éducation et en lien avec tous les acteurs intervenant dans le champ éducatif, nous nous réjouissons de pouvoir le faire vivre ensemble.

Patrice Quittard
Maire de Poulx
et

Angélique Pancino
Adjointe au maire en charge de la petite enfance,
l'enfance et la jeunesse.

VOLET 1 – PEDT

Présentation du territoire et du Projet éducatif de territoire

Le **Projet Éducatif de Territoire** (PEdT) est un **outil de collaboration locale** qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, parmi lesquels les structures de la petite enfance, les équipes enseignantes, les associations à vocation sportive, culturelle, artistique, les équipes periscolaires et extrascolaires et enfin les représentants de parents d'élèves.

Le PEdT doit permettre d'**organiser des activités périscolaires** prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Il a vocation à intégrer les accueils de loisirs des mercredis, dans le cadre du dispositif de relance du « plan mercredi » voulu par le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Il permet ainsi aux acteurs éducatifs locaux et à leurs partenaires de **coordonner leurs actions** de manière à **respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant** afin de favoriser au maximum la réussite et l'épanouissement des enfants poulxois.

L'État et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard apportent un soutien technique et/ou financier à la collectivité pour le PEdT et la « charte qualité plan mercredi ».

La signature de la conventions PEDT et de la « charte qualité plan mercredi » ouvrent ainsi droit à des assouplissements réglementaires, à des aides financières spécifiques et à un accompagnement pédagogique renforcé des porteurs de projet.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

PORTEURS DU PROJET

PORTEURS DU PROJET	COMMUNE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nom et prénom du représentant légal :	QUITTARD Patrice	
Fonctions :	Maire	
Adresse :	Place de l'hôtel de ville 30320 POULX	
Téléphone :	04.66.75.25.16	
Adresse électronique :	angelique.braguier@poulx.fr	

Compétences exercées	Scolaire	Périscolaire Matin/soir	Mercredi	Extrascolaire
Commune	X	X	X	X
EPCI Communauté de communes				
Autres				

PILOTAGE et COORDINATION DU PROJET

Le Projet éducatif territorial nécessite l'existence d'un **comité de pilotage**, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage réunit, sous la présidence du maire, l'ensemble des acteurs :

- les directeurs et directrices d'école et de la crèche,
- les représentants des parents d'élèves, des associations locales, des accueils de loisirs, etc.
- les partenaires institutionnels, etc.

Structure de pilotage	
Composition du comité de pilotage : <i>(les membres et leurs fonctions)</i>	M. QUITTARD Patrice – Maire Mme. PANCINO Angélique – Adjointe au Maire M. PREGET Steven – Directeur Francas du Gard Mme THIVILLON Clarisse – Responsable ACM Mme BOMBASARO Stéphanie – Directrice d'école maternelle M. SIGNORI Jean-Marc – Directeur école élémentaire Mme GABEL Charlotte – Directrice crèche municipale M. FOUITAH Outmane – Président FCPE Poulx
Nom et prénom du coordinateur désigné :	M. PREGET Steven
Fonction :	Directeur départemental Francas du Gard
Adresse :	165 rue Philippe Maupas 30900 NIMES
Téléphone :	06.24.97.84.67
Adresse électronique :	direction@francas30.org
Si la coordination est confiée à une association : <i>(préciser son titre et adresse)</i>	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS 165 rue Philippe Maupas 30900 NIMES

Modalités de pilotage	1 FOIS PAR MOIS	1 FOIS PAR TRIMESTR E	2 FOIS PAR AN	AUTRES FRÉQUE NCE S
Le comité de pilotage PEDT se réunit			X	
Existe-t-il une autre instance de suivi ? Quel est son rôle ?	<p>Des rencontres avec les associations, les enseignants et les parents d'élèves sont prévues en dehors des structures de pilotage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les comités de pilotage Francas 1 fois par trimestre - les conseils d'école 1 fois par trimestre. - Un bilan PEDT intercommunal 1 fois par an en juin 			

DIAGNOSTIC

La réalisation d'un état des lieux permet de faciliter la détermination des objectifs d'un projet adapté au territoire.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les différents acteurs éducatifs locaux pour échanger et confronter les challenges et objectifs de chacun.

Caractéristiques synthétiques du territoire :

Dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale du territoire Garrigue, constitué par les communes de Marguerittes, Saint Gervasy, Bezouze, Lédenon, Cabrières, Sernhac et Poulx, la commune s'est lancée dans une démarche collaborative de réécriture de son Projet Educatif de Territoire.

Accompagnée par l'association départementale des Francas du Gard, les élus ont retravaillé un projet plus abouti et plus significatif, afin de déployer une véritable politique enfance-jeunesse sur les 3 prochaines années.

Introduction

La Ville de Poulx s'est fortement engagée en faveur de l'éducation considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants et des jeunes. Avec la mise en œuvre d'un Contrat Enfance Jeunesse, avec le développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant, avec le développement de l'accueil de la petite enfance, puis d'un centre de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires, et plus récemment avec les activités ados en juillet, le séjour ski ados en février, avec les animations sur le temps méridien, avec le CME (Conseil Municipal des Enfants) , avec l'équipe de bénévoles cantine en maternelle, et bien plus encore, la commune s'est toujours investie, au-delà même de ses compétences obligatoires. Elle engage ainsi des moyens très importants en faveur de l'éducation.

La Municipalité actuelle souhaite renouveler son implication dans ce domaine et propose de renouveler son PEdT de manière plus approfondie. Ce nouveau projet éducatif territorial tiendra compte cette fois de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse, pas seulement du temps péri-scolaire.

Il veut refléter la politique jeunesse dans sa globalité, tenant compte des actions de tous les acteurs de la ville.

Les valeurs qui guident notre action

Dans le cadre d'un référentiel commun fondé sur le socle des valeurs républicaines Liberté – Egalité – Fraternité, la Ville veut particulièrement promouvoir la laïcité, vecteur de liberté, ainsi que l'égal accès de tous au savoir pour favoriser l'égalité des chances.

Elle veut également mettre en avant l'engagement citoyen et impulser chez les jeunes l'envie d'entreprendre, de réaliser leur potentiel et de contribuer à une société plus juste par des actions solidaires concrètes. Enfin, la ville tient à soutenir la parentalité en facilitant les échanges avec les professionnels.

Ces axes éducatifs nécessitent la construction d'un environnement éducatif épanouissant, l'accompagnement de l'enfant et du jeune dans la construction de son parcours et enfin l'implication du jeune sur son territoire.

Ressources du territoire :

Poulx est située aux portes de la Garrigue, dans un cadre de verdure propice aux sports de plein air (vélo, randonnée, balades...)

De nombreuses associations proposent des activités sportives et/ou de loisirs ; pour certaines d'entre elles des dispositifs ont été créés par la ville.

Des dispositifs éducatifs spécifiques

L'éducation physique et sportive et ses infrastructures : La ville soutien les associations et club sportifs. Le nouveau Stade de foot (2018), les terrains de tennis en réfection depuis 2022, le dojo rénové en 2018, le parcours sportif dans la pinède rénové en 2022, le Skate parc inauguré en 2020 mais aussi le city ou encore le terrain de foot stabilisé. Toutes ces infrastructures participent à l'épanouissement physique et sportif de nos enfants et de nos jeunes.

L'environnement : La ville exprime sa sensibilité écologique avec la création des jardins partagés aujourd'hui associatif. Elle s'est également engagée dans la désimperméabilisation et la végétalisation de ses cours d'écoles, et à dernièrement entièrement rénové et remis aux normes le jardin de la crèche.

Le numérique : Depuis 2014 la municipalité s'est engagée dans l'équipement numérique de toutes les classes des écoles. TBI, ordinateurs et video-projecteurs. L'école possède une salle informatique de 14 postes pour l'enseignement à l'informatique des élèves.

La crèche est dotée elle aussi depuis 2020 de tablettes tactiles pour l'inscription des enfants par les familles (entrées et sorties des enfants)

La citoyenneté : Avec l'équipe enseignante, la ville a mis en place un CME depuis 1015 (Voyage à Paris, commémorations, journées citoyennes, visites Mairie, et grands projets).

La ville possède une longue expérience des politiques enfance et jeunesse (CEJ – PEDT- Plan Mercredi-)

Des partenaires associatifs reconnus

Association Départementale des Francas du Gard

(Mouvement agréé de jeunesse et d'éducation populaire, association éducative complémentaire de l'Ecole Publique et reconnue d'utilité publique partenaire de l'école)

Gestion du centre de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires, gestion des ALP

Organisation de séjours et de mini-séjour

Organisme de formation

Un personnel qualifié

Le personnel intervenant dans les accueils périscolaires est engagé dans un processus de formation, parfois de qualification (CAP petite enfance, BAFA)

Des structures existantes

Un centre de loisirs et un accueil de loisirs périscolaire
Un multi-accueil avec la Crèche municipale

Un tissu associatif développé (33 associations)

Points forts : Une dynamique partenariale à l'œuvre depuis 2010 qui s'élargie avec la mise en œuvre de la CTG. Des interactions de plus en plus régulières entre les différents services et structures éducatives.

Des professionnels qualifiés dans l'accompagnement des politiques enfance jeunesse (loisirs, écoles et Petite Enfance).

Points faibles : Des services coûteux qui représentent un enjeu économique important pour la commune

Des turn-over de personnels qui nuisent à la dynamique engagée.

L'historique de la politique Enfance/ Jeunesse déclinée sur le territoire :

- Activités périscolaires :

Un centre de loisirs périscolaire est actuellement mis en place le matin et le soir et depuis septembre 2014.

L'objectif du PEDT précédent, pour la commune, était de faire évoluer qualitativement les garderies périscolaires, non déclarées auprès des services déconcentrés de l'Etat, vers des Centres de loisirs éducatifs périscolaires dès la rentrée 2014 suivant des modalités ci-dessous fixées :

Déclaration des garderies périscolaires en accueils collectifs de mineurs dans le respect des taux d'encadrement inscrits dans le Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Développement qualitatif de ces accueils collectifs de mineurs en centres de loisirs éducatifs périscolaires dès septembre 2014 avec le développement de projets pédagogiques spécifiques, cohérents avec la politique enfance-jeunesse de la commune, avec le projet éducatif territorial et avec les projets d'école.

Le développement d'actions auprès des 12 – 17 ans de la commune sur des séjours de vacances et des propositions sur l'été.

- Activités extrascolaires :

Un centre de loisirs fonctionne le mercredi matin et après-midi en période scolaire et accueille une moyenne de 60 enfants les mercredis.

Un centre de loisirs fonctionne également en période de vacances scolaires et accueille une moyenne de 50/60 enfants, même si cette moyenne peut varier en fonction des différentes périodes de congés scolaires.

Besoins répertoriés selon les tranches d'âges concernées

	Moins de 3 ans	3 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 14 ans	15 - 17 ans
Besoins couverts (12/14 ans sur l'été)	X	X	X	X	
Besoins non couverts (sur certaines périodes)				X	X
Besoin en formations des personnels (collectivité, association, etc.)	X	X	X	X	X

Outre les besoins spécifiques aux enfants et aux adolescents, d'autres besoins sont répertoriés :

- Formation continue du personnel
- Formation qualifiante ou diplômante du personnel : BAFA, CQP animateur périscolaire...
- Besoins en locaux et matériels d'activité dans le cadre des ateliers périscolaires
- Besoins d'intervenants spécialisés et dûment formés
- Besoins de temps et d'espaces de concertation (familles et enseignants)

- **Activités diverses :**

Les bénévoles de la Bibliothèque municipale propose des temps intergénérationnels avec la maison en partage sous forme de lectures théâtralisées pour les moins de 3 ans. Se rencontrent à cette occasion les résidents seniors, les enfants, les parents, les assistantes maternelles et la crèche.

- **Activités Associatives Sportives et Culturelles:**

Un choix d'activités variés pour les jeunes poulxois, Tennis, Foot, Judo, Musique, Bibliothèque, Aïkido, Danse, Gymnastique, proposées par des associations de qualité et encadrées par des professionnels. Et l'Association Jeunesse Poulxoise qui s'implique dans les manifestations taurines de la ville.

Motivations des acteurs locaux à s'inscrire dans une démarche PEdT :

La démarche PEdT permet à l'ensemble des acteurs et actrices en direction de l'enfance et de la jeunesse de la ville de Poulx, de coordonner leurs actions et de mettre cohérence leurs objectifs éducatifs communs.

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant et de la jeunesse. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires :

- Un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants de au lieu de 14) ;
- La possibilité d'inclure les intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement ;

Le PEDT donne une place nouvelle aux familles et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage. Il est le cadre pour organiser les modalités d'information, de participation voire d'implication des familles en matière d'activités périscolaires. Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, jardiniers, artistes, pompiers volontaires, etc.)

Le PEDT vivifie et dynamise la vie associative. Les bénévoles associatifs et les salariés, peuvent être mobilisés pour des interventions dans le cadre scolaire et/ou périscolaire. Par ailleurs, le PEDT favorise l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs impliquant plusieurs associations et permet le développement de liens entre elles.

Le PEDT initie une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. Le PEDT permet la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ». Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité pour faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté.

Les relations entre les différents acteurs (partenariats mis en place) :

Des partenariats divers sont mis en place entre le centre de loisirs et le multi-accueil (accueils passerelles), entre l'école et le centre de loisirs dans un souci de continuité et de cohérence éducative, entre les associations poulxaises et le centre de loisirs dans un souci de plateforme de découverte de l'offre éducative, sociale et culturelle à l'échelle du territoire.

L'objectif du PEDT est de favoriser la complémentarité des différents temps éducatifs que vit l'enfant. A partir des objectifs généraux de la politique enfance jeunesse de la commune, nous souhaitons construire un projet éducatif partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs que sont les enseignants, les parents, les animateurs et les associations.

Il s'agit d'harmoniser ces différents temps éducatifs, au moyen d'une étroite concertation, pour définir des objectifs partagés, et mis en œuvre de manière harmonieuse.

C'est également pour le territoire l'opportunité de s'engager dans un processus plus général de développement en qualité des différents temps d'accueil de l'enfant.

Objectifs généraux de la Politique Enfance-Jeunesse de la commune de Poulx.

- Contribuer à l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes
- Prendre en compte et impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs et de loisirs
- Favoriser les comportements citoyens
- Développer l'information et la communication

L'objet du Projet Educatif est de mobiliser tous ceux et celles qui ont en charge l'éducation et les loisirs des enfants et des adolescents afin d'encourager et de mettre en œuvre un projet éducatif global, destiné à favoriser l'accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques sportives, artistiques et culturelles.

OBJECTIFS ET MOYENS DU PEDT

Dans le cas où les locaux et/ou du matériel scolaire (salle informatique, bibliothèque, matériel pédagogique) sont utilisés sur les temps partagés, il conviendra de rédiger une charte d'utilisation afin de faciliter le travail partenarial entre les acteurs éducatifs locaux.

Qui sont les partenaires identifiés ? Appui sur les ressources locales et l'environnement : équipements, associations, intervenants, patrimoine etc.	<ul style="list-style-type: none">• Représentant de la Commune de Poulx (élus et techniciens)• Représentant de l'Association Départementale des Francas du Gard• Responsable du centre de loisirs• Directeurs d'Ecoles• Directrice de la Crèche• Représentants des associations• Représentant des parents d'élèves
Quels sont les objectifs éducatifs partagés par les partenaires ?	<ul style="list-style-type: none">- contribuer à l'égal accès des enfants aux savoirs et aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, scientifiques et techniques,- favoriser l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté,- favoriser un aménagement harmonieux des rythmes de vie des enfants et des jeunes,- garantir la cohérence des interventions publiques en direction des enfants sur le territoire communal,- renforcer la participation des différentes structures du territoire, l'école, la crèche, les associations, les familles, les enfants et les jeunes à l'élaboration pour la mise en œuvre du projet éducatif

	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le développement de l'offre d'accueil en direction des pré-adolescent-es et adolescent-es avec un local dédié sur les périodes de vacances. - initier l'organisation d'une matinée de l'enfance, regroupant les partenaires et les familles (Relais Petite Enfance, Assistantes Maternelles, crèche) - Réflexion sur la mise en place d'un Point information Jeunesse sur la commune. - Réflexion vers un LAEP sur la commune <p>Une continuité avec les centres de loisirs et les accueils périscolaires</p> <p>La direction du centre de loisirs éducatifs périscolaire est assurée par un personnel permanent qualifié (BPJEPS), intervenant sur le centre de loisirs, garantissant ainsi la cohérence pédagogique et la continuité entre les accueils périscolaires et les activités extrascolaires, dont les centres de loisirs éducatifs.</p>
<p>Quelle est l'articulation entre les différents projets (projet éducatif du territoire, les projets d'école...) ? Complémentarité des différents temps pour assurer la continuité éducative. Les équipes pédagogiques du périscolaire et du temps scolaire participent-elles aux conseils d'école / copil du PEDT ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des partenariats divers sont mis en place entre le centre de loisirs et le multi-accueil (accueils passerelles), entre l'école et le centre de loisirs dans un souci de continuité et de cohérence éducative, entre les associations poulxaises et le centre de loisirs dans un souci de plateforme de découverte de l'offre éducative, sociale et culturelle à l'échelle du territoire. La responsable du centre de loisirs ainsi que les Directeurs d'écoles, la directrice de la crèche, sans oublier les représentants de parents d'élèves, sont présents au comité de pilotage. Aller vers une participation des équipes pédagogiques Francas aux conseils d'écoles
<p>Locaux et installations utilisés Existe-t-il une charte d'utilisation ?</p>	<p>Locaux de l'école avec salles dédiées au centre de loisirs, BCD, Equipements sportifs de la commune Bibliothèque</p>
<p>Quelles sont les modalités d'accueil des enfants de la maternelle ? Des aménagements spécifiques sont-ils prévus ? Dortoir, temps calmes, rythmes respectés etc.</p>	<p>Les enfants de maternels sont accueillis au sein de l'école maternelle, dans les locaux adaptés et au mobilier adapté. Ils sont accueillis par du personnel dûment formé (BAFA, CAP Petite Enfance) que ce soit dans les temps périscolaires et extrascolaires.</p> <p>Des dortoirs sont mis à disposition et la journée est organisée de manière à proposer aux enfants un rythme adapté à leur âge et à leur développement.</p>
<p>Les temps de transitions font-ils l'objet d'une attention particulière ? Si oui laquelle ?</p>	<p>Les temps de transitions entre les temps scolaires et périscolaires font l'objet d'une vigilance particulière, notamment pour ce qui concerne les temps de transition des accueils du midi et du soir pour éviter que des enfants inscrits aux accueils périscolaires échappent à la vigilance des équipes d'encadrement, que ce soit à l'école ou au périscolaire.</p>
<p>Quelles sont les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ?</p>	<p>Les enfants en situation de handicap sont accueillis au sein du centre de loisirs selon un protocole établi en lien avec le Relais Loisirs Handicap 30, permettant une relation entre les animateur-trices, les parents, l'enfant et la structure</p>

	spécialisée. Les Francas sont par ailleurs signataires de la charte Loisirs éducatifs et Handicap
Des actions de formation sont-elles proposées aux agents en charge de ces temps d'accueil ? Lesquelles ? à qui ?	Des actions de formation continue sont proposées tout au long de l'année aux salarié·es de l'association départementale des Francas du Gard. Des temps de rencontre et de réunion, permettant l'échange de savoirs et de pratiques, sont également proposés tout au long de l'année sous la conduite du responsable des ACM.
Quelles sont les modalités d'information et de communication mises en place pour les familles ?	Les familles sont informées par : <ul style="list-style-type: none"> - voie d'affichage - par les réseaux sociaux - par les sites Internet de la Ville et des Francas - par distribution de brochures préalablement à chaque période de vacances.
Quelles sont les modalités de partage du PEDT avec les différents acteurs locaux ?	Les objectifs et le contenu du PEDT sont partagés à l'occasion des rencontres du comité de pilotage. Il se réunit 2 fois par an, en octobre et en mai.

EVALUATION

Au cours du précédent PEDT plusieurs défis ont été soulevés :

- Difficultés à trouver un personnel de cuisine pour les mercredis = > les personnes recrutées ne sont pas suffisamment qualifiées ou ne restent pas sur le poste => en faisant appel au prestataire de la restauration scolaire nous avons pu proposer à une de leurs salariés un complément de son temps de travail = C'est une personne motivée et qualifiée pour le poste.
- Difficultés sur le temps méridien dans la surveillance et l'animation des enfants = > une réorganisation des postes a permis la mise en place de vraies animations sportives et culturelles en élémentaires = > des propositions à la cartes en fonction des envies. Un temps méridien beaucoup plus serein.
- Difficulté également sur le temps de cantine due à une forte augmentation de la fréquentation. Une réorganisation des services s'est faite au niveau des locaux, et l'équipe de bénévoles cantine s'est renforcé cette année et nous comptons généralement sur 2 bénévoles par jours pour aider les petits à manger.
- Une augmentation importante de la fréquentation de centre de loisirs a engendré des difficultés de recrutement de personnels pour les mercredis et les vacances et diminués la qualité de l'accueil des enfants => la décision a été prise de maîtriser les effectifs en supprimant pour un temps indéterminé l'accueil des enfants habitants à l'extérieur de la commune. De plus, un animateur référent a été ajouté sur les mercredis pour une meilleure coordination du temps d'accueil. Nous avons ainsi retrouvé une très bonne qualité de service. Difficulté à trouver des animateurs volontaires qualifiés sur les mercredis en période scolaire sur une période longue.
- Le manque d'ombre et la chaleur dans les cours d'école ont rendu difficile l'exploitation des extérieurs durant l'été. La municipalité a lancé pour y remédier un projet de désimperméabilisation et de végétalisation de ses cours d'écoles. Les travaux sont prévus en juillet 2024 => la concertation avec les différents acteurs des temps scolaires et périscolaires ont permis un projet cohérent et l'adhésion de tous.

Points forts :

- Des effectifs en hausse sur les temps périscolaires qui est nécessaire de corrélér avec une augmentation de la qualité des accueils

- L'ouverture sur les temps extrascolaires d'activités à destination des adolescents du territoire (des fréquentations en hausse)
- Un dynamisme continue sur le projet CMJ à l'échelle de la commune
- Des services de la petite enfance qui répondent au besoin des familles
- Des actions réalisées dans la cadre du soutien à la parentalité par les APE et les services intercommunaux

Préciser les modalités d'évaluation du nouveau PEDT :

<p>A quelle(s) question(s) fondamentale(s) l'évaluation doit-elle répondre ?</p>	<p>Les effets attendus :</p> <p>Le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques notamment par la pratique de jeux individuels et collectifs Le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique par l'expérimentation L'aptitude à la communication, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication La connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé Le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles L'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté. Le développement des comportements civiques et citoyens Le développement de l'autonomie et de l'initiative Le renforcement de la maîtrise de la langue française, à l'écrit et à l'oral</p>
<p>Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ?</p> <p>Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc. Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.</p>	<p>Les indicateurs quantitatifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'enfants accueillis et concernés - nombre de journées enfants réalisées en périscolaire - nombre de journées enfants réalisées en extrascolaire - nombre d'enfants ayant fréquenté les séjours. <p>Ces indicateurs quantitatifs sont enrichis d'indicateurs qualitatifs relevés à l'occasion des réunions du comité de pilotage ou lors de la transmission régulière d'un questionnaire de satisfaction aux familles.</p>
<p>Quelle est la méthode retenue pour l'évaluation ?</p> <p>Ex : enquêtes qualitatives, observations de terrain, questionnaires...</p>	<p>Observations Questionnaires Echanges lors du comité de pilotage</p>
<p>Préciser la façon dont la démarche d'évaluation est intégrée à l'animation du PEDT</p>	<p>L'évaluation fait partie intégrante de la démarche PEDT. D'une part car chacune des actions est évaluée, dans le cadre du projet de chacune des structures (projet d'école, projet d'établissement ou projet pédagogique) et ces évaluations font l'objet d'un retour formel, puis d'un échange, en comité de pilotage une fois par trimestre, et d'autre part par l'adhésion des familles et des enfants aux animations proposées par les différents acteurs.</p>

Quels sont les outils utilisés pour mener cette évaluation et pour renseigner les indicateurs ? Le calendrier ?	Les outils évoqués plus haut sont mobilisés de manière régulière. Le bilan qualitatif et quantitatif des actions est conduit en intermédiaire à chaque séance du comité de pilotage puis consolider à l'occasion d'un bilan annuel.
Quelles sont les modalités de rendu et de partage de l'évaluation ?	L'évaluation est transmise aux membres du Comité de pilotage pour échange et partage puis est partagé au sein du Conseil Municipal. Il est également fait communication de ces éléments de bilan et d'évaluation aux partenaires institutionnels du PEDT.

ORGANISATION

- **ÉCOLES CONCERNÉES :**

- ✓ **Si PEdT communal :**

Modalités d'organisation du temps scolaire	
Semaine de 4 jours	X
Semaine de 4,5 jours	<input type="checkbox"/>

Ecoles maternelles élémentaires ou primaires	Nombre d'élèves inscrits
Groupe Scolaire Georges Brassens	
Ecole Maternelle	120 en sept 2023
Ecole Elémentaire	230 en sept 2023

- ✓ **Si PEdT intercommunal :**

Indiquer le nom des écoles et la commune d'implantation :

Ecoles maternelles élémentaires ou primaires	Adresse	Organisation du temps scolaire 4 j ou 4.5 j	Nombre d'élèves inscrits

- **LES ACCUEILS DE MINEURS :**

Les accueils de loisirs déclarés sont soumis aux critères suivants dans le cadre d'un PEdT : au moins 1H00 de fonctionnement par journée, respect des normes d'encadrement (1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants de plus de 6 ans à partir de 5H00 de fonctionnement / 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants de plus de 6 ans pour un accueil inférieur à 5H00), respect des niveaux de qualification requis et de la réglementation relative au code de l'action sociale et des familles.

Quels sont les temps pris en compte par le PEdT ?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	X	X	X	X	X	X

Liste des accueils de loisirs déclarés du territoire	Adresse
Centre de loisirs éducatif de Poulx	Groupe scolaire Georges Brassens 30320 POULX
Espace jeunes de Poulx	Groupe scolaire Georges Brassens 30320 POULX
Crèche Les Lutins – 38 places	1 Rue de l'Avenir – POULX 30320

Liste des garderies (accueil non déclaré) du territoire	Adresse

TEMPS DÉCLARÉS CONCERNÉS PAR LE PEdT

A renseigner par structure d'accueil (à dupliquer autant que de besoin)

Nom de la structure	Centre de loisirs éducatifs de Poulx – Groupe scolaire Georges Brassens
Localité	POULX

Plages horaires	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré
8h30-11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30-18h30	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré	Accueil périscolaire déclaré

VOS OBSERVATIONS

Si des TAP sont organisés, ces temps d'activités sont-ils gratuits ou non pour les familles ?

Oui

Non

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Programme d'activités	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Types d'activités proposées aux enfants : Thématiques diversifiées, approche ludique, récréative, créatrice.	Activités sportives et de plein air, motricité, activités manuelles, pratiques culturelles et artistiques, activités environnementales	Activités sportives et de plein air, motricité, activités manuelles, pratiques culturelles et artistiques, activités environnementales, activités scientifiques et techniques, activités d'éducation aux médias et au numérique...
Partenaires associés à l'accueil de loisirs:	Associations pouloises Intervenants extérieurs en fonction des thématiques et des objectifs du projet pédagogique	Associations pouloises Intervenants extérieurs en fonction des thématiques et des objectifs du projet pédagogique
Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	Les activités sont conduites sous le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins. Le programme d'activités et d'animations et co-construit en fonction des retours, des envies et des expressions des enfants accueillis.	Les activités sont conduites sous le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins. Le programme d'activités et d'animations et co-construit en fonction des retours, des envies et des expressions des enfants accueillis.
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	L'équipe est composée d'animateur-trices permanent-es titulaires de diplômes professionnels (master MEEF, BPJEPS CPJEPS) et d'animateur-trices volontaires titulaires ou stagiaires BAFA	L'équipe est composée d'animateur-trices permanent-es titulaire de diplômes professionnels (master MEEF, BPJEPS CPJEPS) et d'animateur-trices volontaires titulaires ou stagiaires BAFA
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement:	Des intervenants extérieurs sont sollicités en fonction des thématiques et des objectifs du projet pédagogique	

A terme échu, une évaluation du projet éducatif territorial sera établie par la collectivité en vue d'une éventuelle reconduction.

Durée souhaitée de convention PEDT :		
<input type="checkbox"/> 1 an	<input type="checkbox"/> 2 ans	<input checked="" type="checkbox"/> 3 ans

Date et Signature des partenaires du PEDT

VOLET 2

Labellisation PLAN MERCREDI

PRÉAMBULE : La labellisation Plan Mercredi, convention annexe au PEdT a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. La continuité éducative est au cœur du Plan Mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité.

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

La signature de la convention PEdT et Labellisation du Plan mercredi engage les signataires à organiser des accueils de loisirs périscolaires du mercredi satisfaisant à la charte qualité du Plan Mercredi et permet d'obtenir un label qualité « Plan mercredi ».

Les signataires de la convention « Plan Mercredi » sont les mêmes que ceux de la convention PEDT.

Pour s'inscrire dans un Plan mercredi, une collectivité doit remplir trois conditions cumulatives :

<p>1. Conclure un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R .551-13 du code de l'éducation.</p>	<p>Construire un projet éducatif, signer une convention avec les partenaires concernés. Les services de l'Etat sont garants de la sécurité des enfants dans le cadre proposé et de la qualité éducative des activités périscolaires.</p>
<p>2. Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.</p>	<p>L'accueil de loisirs du mercredi doit être déclaré pour être recevable au titre du plan mercredi. Une organisation en mode "garderie" (matin, soir, mercredi) n'est pas recevable au titre du plan Mercredi.</p>
<p>3. S'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales. L'organisation de l'accueil peut être confiée par la collectivité à un autre organisateur comme une association.</p>	<p>Fait l'objet d'une convention (PEdT) entre les services de l'Etat, la CAF et la collectivité. La charte de qualité doit être signée et jointe au PEdT.</p>

CHARTRE DE QUALITE

La charte qualité « Plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants - et en particulier les enfants en situation de handicap
- l'ancrage du projet dans le territoire
- la qualité et la diversité des activités

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document ci-dessous, les éléments relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte :

OBJECTIFS ET MOYENS SPÉCIFIQUES AU MERCREDI

Le projet doit tenir compte de la spécificité du mercredi.

Joindre le projet pédagogique portant sur les accueils périscolaires.

Qui sont les partenaires identifiés ?
(lister)

Appui sur les ressources locales et l'environnement : équipements, associations, intervenants, patrimoine etc.

La commune de Poulx souhaite, à travers le PEDT de la commune, développer la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant, durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Cette volonté se retrouve dans les objectifs du PEDT de la commune et se traduit concrètement par la mise en place d'un comité de pilotage associant les animateurs, les parents et les enseignants aux côtés des élus de la commune.

Le centre de loisirs de Poulx est partenaire de le CPIE 30 dans le cadre du dispositif écocentres de loisirs. il bénéficie également du réseau de l'association départementale des Francas du Gard qui développe des partenariats divers avec plusieurs acteurs dans le département (planète sciences, petits débrouillards, le Scamandre...)

Le plan mercredi favorise une démarche participative des parents au sein même du centre de loisirs par l'espace parents formalisé ou par des participations à des temps d'activités. Les différents acteurs se retrouvent également au

	<p>sein des instances de pilotage du PEDT et du comité de pilotage. Le principe de convergence de l'action éducative se traduit, entre autres, par la mise en vie de « collectifs parents », de « conseils de parents », capables de développer, sous des formes contractuelles ou conviviales, des initiatives variées ; pérennes ou occasionnelles.</p> <p>Les projets et actions proposés aux parents sont élaborés en tenant compte des dimensions temporelles et territoriales, composantes essentielles des modes de vie et des centres d'intérêt. Ces initiatives sont mises en œuvre, avec l'équipe pédagogique, dans une démarche de partenariat respectueuse du rôle de chacun.</p> <p>Les Francas du Gard sont organisateurs d'une démarche égalitaire « filles garçons » en ACM afin de prôner une approche non genrée dans les activités de loisirs en partenariat avec la SDJES, la Caf du Gard et le Conseil Départemental.</p>
<p>Quels sont les objectifs éducatifs du Plan Mercredi partagés par les partenaires ?</p> <p>Se référer au projet éducatif et pédagogique</p>	<p>Encourager la participation des enfants et favoriser leur pouvoir d'agir sur leurs loisirs.</p> <p>Recréer un lien fort avec les différents acteurs éducatifs (école, parents, associations).</p> <p>Développer la démarche écocentre de loisirs et susciter des comportements éco-citoyens.</p> <p>Accompagner une démarche égalitaire filles garçons sur les temps de loisirs</p>
<p>Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ?</p> <p>Ex : Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.</p> <p>Ex : Les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être ? Sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches ? Savent-ils se repérer dans leur environnement ? etc.</p>	<p>Les indicateurs quantitatifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -nombre d'enfants accueillis et concernés -nombre de journées enfants réalisées en périscolaire <p>Ces indicateurs quantitatifs sont enrichis d'indicateurs qualitatifs relevés à l'occasion des réunions du comité de pilotage ou lors de la transmission régulière d'un questionnaire de satisfaction aux familles.</p>
<p>Quelle est l'articulation entre Plan Mercredi et les projets d'école ?</p> <p>Complémentarité des différents temps pour assurer la continuité éducative.</p> <p>Les équipes pédagogiques du périscolaire et du temps scolaire participent-elles aux conseils d'école / copil du PEdT ?</p>	<p>Les équipes pédagogiques, en lien avec le personnel enseignant, veille à mettre en place une journée de l'enfant qui soit adaptée au rythme de chacun et à son épanouissement. Il est recherché de manière permanente une articulation entre les objectifs du projet pédagogique et les objectifs du projet d'école de manière à viser une cohérence et une complémentarité entre les différents temps de l'enfants.</p>

Date de présentation du Plan Mercredi au conseil d'école :

Le Plan Mercredi sera présenté aux équipes enseignantes et aux parents d'élèves lors du conseil d'école du troisième trimestre, le mardi 18 juin 2024, il fait lien avec le socle commun de compétences et connaissance.

Quelles sont les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ?

Les enfants en situation de handicap sont accueillis au sein du centre de loisirs selon un protocole établi en lien avec le Relais Loisirs Handicap 30, permettant une relation entre les animateur-trices, les parents, l'enfant et la structure spécialisée.
Les Francas sont par ailleurs signataires de la charte Loisirs éducatifs et Handicap

ORGANISATION

Les accueils de loisirs déclarés sont soumis aux critères suivants dans le cadre d'un PEDt : au moins 1H00 de fonctionnement par journée, respect des normes d'encadrement (1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants de 6 ans et plus à partir de 5H00 de fonctionnement / 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants de 6 ans et plus pour un accueil inférieur à 5H00), respect des niveaux de qualification requis et de la réglementation relative au code de l'action sociale et des familles.

Pour les **déplacements**, quel que soit le cas de figure, le taux d'encadrement à respecter dans le cadre d'un PEDT est de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus.

TEMPS DÉCLARÉS CONCERNÉS PAR LE PEDT ET LA LABELLISATION DU PLAN MERCREDI

Nom de la structure	CENTRE DE LOISIRS EDUCATIFS DE POULX
Adresse	Groupe scolaire Georges Brassens – 30320 POULX
Commune d'implantation	POULX

Plages horaires	MERCREDI MATIN	Plages horaires	MERCREDI APRES MIDI	Plages horaires	MERCREDI JOURNEE
7H30-12H00	Accueil périscolaire déclaré			7H30-12H00	Accueil périscolaire déclaré
12H00-14H00	Avec ou sans repas	12H00-14H00	Avec ou sans repas	12H00-14H00	Avec ou sans repas
		14H00-18H30	Accueil périscolaire déclaré	14H00-18H30	Accueil périscolaire déclaré

Nombre de places pour les enfants de moins de 6 ans déclarés :

30

Nombre de places pour les enfants de plus de 6 ans déclarés :

70

AUTRES TEMPS NON DÉCLARÉS CONCERNÉS PAR LE PEDT

A renseigner par structure d'accueil (à dupliquer autant que de besoin)

Nom de la structure	
Adresse	
Commune d'implantation	

ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Participation financière		
Temps concernés	Payant	Participation modulée selon les ressources
Mercredi	x	OUI
Autres temps périscolaires A préciser		

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Tarifs à titre indicatif

Type d'accueil	Tarifs			
	Pour les familles domiciliées à Poulx		Pour les familles domiciliées hors commune	
	Ressortissant du régime général Caf Quotient < 800 €	Ressortissant du régime général Caf Quotient > 801 €	Ressortissant du régime général Caf Quotient < 800 €	Ressortissant du régime général Caf Quotient > 801 €
Journée avec repas	15 €	16 €	22 €	23 €
Journée sans repas	11 €	12 €	18 €	19 €
Demi-journée avec repas	9 €	9,50 €	16 €	16,50 €
Demi-journée sans repas	6 €	6,50 €	13 €	13,50 €

Enfants de moins
de 6 ans

Enfants de plus
de 6 ans

Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le matin et le soir ;

Thématiques diversifiées, approche ludique, récréative, créatrice.

Espace de rencontres ouvert à tous les enfants du territoire, d'âges et de milieux divers, le centre de loisirs constitue un lieu pour « vivre et agir ensemble » capable de répondre aux besoins des publics, en ce sens :

- Il met en œuvre des propositions diversifiées en vue d'associer les enfants à la gestion de leur cadre de vie, de leur temps, de leur programme.

- Il développe des situations favorisant la participation active à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en vie et au contrôle des règles de vie collective.

- Les équipes pédagogiques permettent aux enfants et adolescents d'exercer des choix réels, de prendre des responsabilités, de réaliser collectivement des projets.

- Une organisation est mise en place pour qualifier les animateurs sur ces questions et pour les accompagner dans la réalisation des actions.

La contribution éducative du centre de loisirs éducatif porte sur plusieurs domaines :

- Espaces du jeu. Du jeu symbolique aux jeux sportifs codifiés, les pratiques ludiques dans toutes leurs déclinaisons sont au cœur des projets pédagogiques du centre de loisirs éducatif.
- Espaces de découvertes. Les pratiques artistiques, culturelles, ludiques, sportives, scientifiques, sont développées avec un souci de qualité concrétisé par le choix des situations, des intervenants, des démarches et des conditions de mise en œuvre.
- Espaces ouverts sur l'environnement. Des actions contribuant à la connaissance et à l'utilisation du territoire, des projets générant la rencontre avec l'environnement institutionnel, humain, culturel et social sont proposés à tous les enfants.
- Espaces de la participation. L'action en ce domaine se décline à la fois par les modes d'organisation et par les pratiques proposées ; leur diversité, leur adaptation au public et leur cohérence confèrent au centre de loi-

	sirs éducatif un caractère participatif. Espaces de société. Les questions de notre temps sont prises en compte. Concernant des sujets tels que le développement durable, la citoyenneté, l'accès aux droits, des pratiques de qualité sont proposées aux enfants et aux adolescents ; elles leur donnent la possibilité de se confronter à l'information, au débat, de construire des opinions et de les diffuser.	
Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le mercredi:		
Activités artistiques	X	X
Activités scientifiques	<input type="checkbox"/>	X
Activités civiques	<input type="checkbox"/>	X
Activités numériques	<input type="checkbox"/>	X
Activités de découverte de l'environnement	X	X
Activités éco-citoyennes	X	X
Activités physiques et sportives	X	X
Partenaires associés à l'accueil de loisirs le mercredi:		
Associations culturelles et environnementales	X	X
Associations sportives	X	X
Equipe enseignante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Equipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)	X	X
Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)	X	X
Organisation choisie: sous forme de cycle, de parcours, autre.	Le centre de loisirs propose des activités sous forme d'activités, de cycles d'activités ou de projets d'animation (parcours)	
Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires Socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.	Les sciences, la citoyenneté , l'histoire géographique, la découverte sportive, les valeurs civiques	
Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	Le « Vivre ensemble », élément de toute vie de société, constitue l'une des références des projets éducatifs et pédagogiques. La mise en vie des principes de laïcité et de solidarité se traduit au quotidien ; à la fois dans les formes d'organisation, les situations que vivent les enfants, les attitudes des animateurs, et, plus largement de tous les adultes amenés à intervenir dans cet espace. La mise en vie du principe de participation est visible au travers des situations proposées aux enfants, y compris celles contribuant à l'appropriation de	

	connaissances. Par exemple, choix des activités, conseils d'enfants, évaluation de la journée lors du goûters, conduite de projets d'enfants, développement d'associations temporaires d'enfants citoyens...	
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	L'équipe est composée d'animateur·trices permanent·es titulaire de diplômes professionnels (master MEEF, BPJEPS CPJEPS) et d'animateur·trices volontaires titulaires ou stagiaires BAFA	L'équipe est composée d'animateur·trices permanent·es titulaire de diplômes professionnels (master MEEF, BPJEPS CPJEPS) et d'animateur·trices volontaires titulaires ou stagiaires BAFA
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement:		
Intervenants associatifs rémunérés	X	X
Intervenants associatifs bénévoles	X	X
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	X	X
Parents	X	X
Enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, Atsem, bibliothécaires, jardiniers, etc.)	X	X

A terme échu, une évaluation du projet éducatif territorial sera établie par la collectivité en vue d'une éventuelle reconduction.

Date et Signature des partenaires du PEDT

Attention :

Annexe 1 à compléter et à joindre impérativement à la demande de labellisation « Plan mercredi »

Pour information : Annexe 2 : La Charte Qualité

Ce document est intégré à la convention adressée après validation du Plan Mercredi.

Financement Plan Mercredi :

La bonification « Plan mercredi » est soumise à une enveloppe limitative.

La signature de la convention Pedit et la labellisation du Plan Mercredi n'impliquent pas systématiquement le versement de la prestation supplémentaire versée par la Caf .

Vous êtes donc invité à contacter votre conseillère technique territoriale Caf

Annexe

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI
RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune de POULX

Centre de loisirs éducatifs de Poulx

Groupe scolaire Georges Brassens – 30320 POULX

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune de Poulx :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 24

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 36

Activités :

X activités artistiques

X activités scientifiques

X activités civiques

X activités numériques

X activités de découverte de l'environnement

X activités éco-citoyennes

X activités physiques et sportives

Partenaires :

X associations culturelles

X associations environnementales

X associations sportives

X équipe enseignante

X équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)

X structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

X intervenants associatifs rémunérés

X intervenants associatifs bénévoles

X intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

X parents

X enseignants

X personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Annexe 2 -

CHARTE DE QUALITE PLAN MERCREDI

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la DSDEN du Gard.

Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis :

- **Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier.** L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Application de la Tarification en fonction du barème départemental sur l'Alsh du mercredi
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DSDEN du Gard implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le directeur de la CAF.

Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les CAF tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses degrés d'isolement et d'enclavement notamment pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale.

Les services de l'État s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.